

L'hon. M. CAMPBELL : Et les Canadiens naturalisés qui se trouvaient en pays ennemi à la déclaration de la guerre et qui ont été conscrits dans l'armée, pourraient-ils invoquer quelque disposition et se présenter devant une commission pour démontrer qu'ils ont été conscrits et qu'ils sont en conséquence protégés et autorisés à revenir au Canada?

M. KEENLEYSIDE : Je crains ne pouvoir répondre à cette question. Ils seraient admissibles au Canada en leur qualité de Canadiens naturalisés s'ils pouvaient démontrer aux autorités canadiennes que leur abstention de maintenir leur domicile canadien — et c'est le point essentiel — est imputable à ces causes qui échappaient à leur volonté. J'imagine que l'enrégimentation par conscription dans une armée étrangère serait l'une de ces causes.

L'hon. M. CAMPBELL : Le ministère de l'Instruction publique interviendrait-il?

M. KEENLEYSIDE : Pas dans le cours ordinaire des choses.

L'hon. M. CAMPBELL : Y a-t-il un autre ministère fédéral qui enseigne ces choses?

M. KEENLEYSIDE : Je ne suis pas certain de ce que fait le secrétariat d'Etat depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la citoyenneté. Je crois qu'il s'applique à inculquer aux personnes qui demandent à être naturalisées certaines des particularités du pays auquel elles veulent s'associer. Jusqu'à quel point a-t-il poussé cette entreprise, je l'ignore.

L'hon. MME WILSON : On devrait faire des efforts en ce sens. On m'a signalé le cas de deux ou trois personnes récemment venues d'Europe. Malheureusement, elles croyaient, disent-elles, venir dans un pays de complète liberté sans préjugés d'aucune sorte.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous estimeriez qu'elles sont dans l'erreur si elles avaient cette idée.

L'hon. MME WILSON : Bien, elles éprouvèrent quelque inquiétude à certains égards.

M. KEENLEYSIDE : Pendant la guerre nous avons pris certaines mesures relativement aux épouses anglaises et écossaises de soldats canadiens. Nous avons ouvert des classes en Angleterre sous les auspices du bureau du haut commissaire en ce pays.

L'hon. MME WILSON : Je crois que quelques jeunes filles de Toronto s'occupent de leur cas.

M. KEENLEYSIDE : Il est un autre point que j'aimerais signaler bien que j'ignore si la chose est opportune en ce moment.

Le PRÉSIDENT : Allez-y, monsieur.

M. KEENLEYSIDE : L'un des problèmes qui confronte le ministère c'est l'organisation de la Division de l'immigration sur une base efficace. Comme vous le savez, pendant la période de crise économique et ensuite la guerre il devint impossible de maintenir en activité tous ses organismes, parce que l'immigration était presque stagnante à cette époque. Maintenant, avec le retour des conditions normales, qui se maintiendront, nous l'espérons, il est important d'organiser cette division et d'en faire un instrument souple pour l'exécution des directives gouvernementales; en d'autres termes, un organe qui pourrait stimuler et accélérer le mouvement d'immigration vers notre pays lorsque les circonstances le justifient et le ralentir dans le cas contraire. Il s'agit donc d'organiser la division en vue de ces deux phases de politique gouvernementale. Le ministre actuel des Mines et des Ressources a déjà pris des mesures dans ce sens et d'autres mesures sont à l'étude. A cet égard j'apprécie hautement les éloges formulés par le Comité à l'endroit de M. Jolliffe. J'ai été en rapport avec la Division de l'immigration depuis dix-huit ans, soit comme agent de la division pendant mon séjour à l'étranger, soit par mes contacts lorsque j'étais à Ottawa. Je ne connais pas de fonctionnaire plus consciencieux, plus attentif et plus compatissant que le présent directeur de la division.